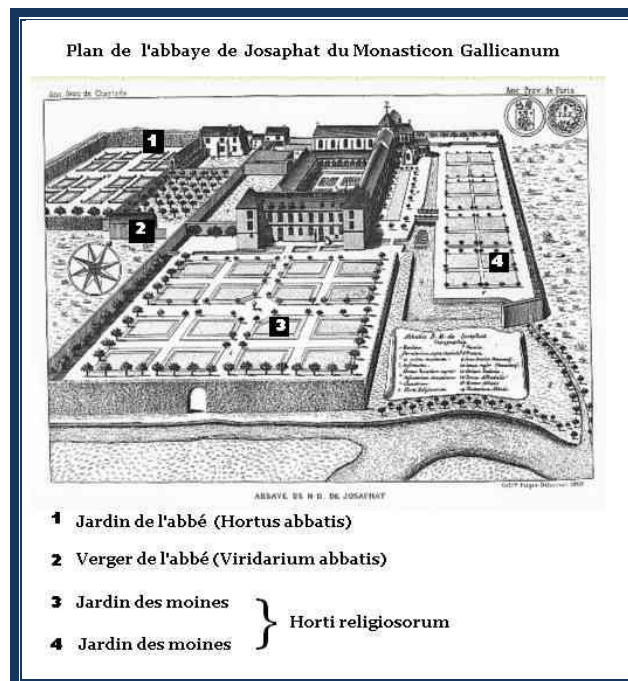


# HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

Ce prieuré **Saint-Laurent Concervin de LESSEVILLE près d'AINCOURT**, m'était quasiment inconnu, comme il l'était d'ailleurs de nos historiens locaux du passé, qui ne se sont, à ma connaissance, jamais penchés sur son histoire, puisqu'aucune trace de celle-ci ne figure dans les nombreux ouvrages sur le Vexin qui sont parvenus jusqu'à nous et ce, jusqu'à ce que monsieur **Jacques DOLNET**, fidèle lecteur de mon blog « *Histoire du Mantois* », m'interrogât dessus, tout en m'apportant quelques précisions le concernant.

Ce petit prieuré dont les titres sont, semble t'il, irrémédiablement perdus, peut, malgré tout, être tiré du néant grâce à quelques documents qui sont parvenus jusqu'à nous et en particulier un **Mémoire des titres découlant des fonds de l'Abbaye de JOSAPHAT** près de CHARTRES dont dépendait, pour partie, le dit prieuré et grâce à quelques autres pièces tirées des Archives départementales du 95 et du 28.



**Abbaye de JOSAPHAT près de CHARTRES**

Nous savons aussi que, curieusement, **Hugues de LIMAY** a fait partie des signataires d'une charte au 11<sup>e</sup> siècle entre l'abbaye de Josaphat de Chartres et le prieuré Concervin de BREUIL en VEXIN LESSEVILLE, mais nous ignorons tout de cette fameuse charte.

Certainement moins connu que le prieuré Grandmontain de Sailly, moins doté que lui, n'étant pas de fondation royale mais uniquement de donation, notre petit prieuré eut, pour le moins, une vie assez chaotique.

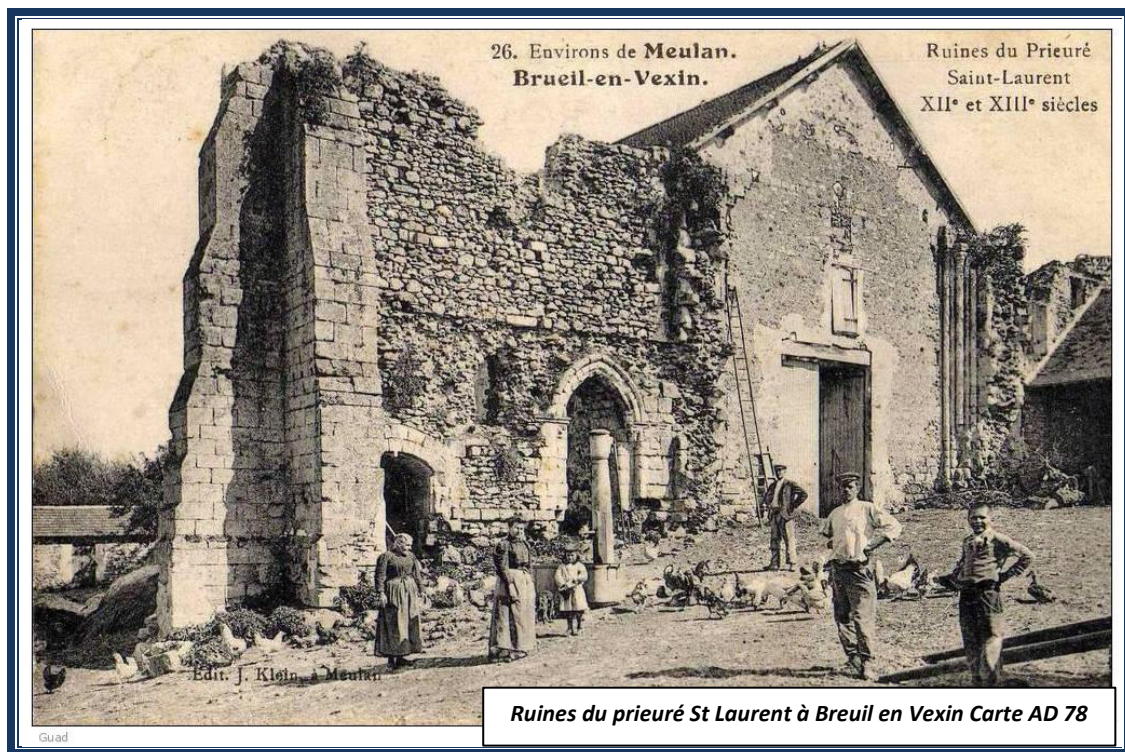
En effet, l'état des titres ayant été sauvés de l'oubli, se trouve sérié dans les fonds ecclésiastiques des **Archives du Département du Val d'Oise** et fut retrouvé par monsieur DOLNET, cependant que les originaux des autres quelques titres restant et concernant l'histoire de ce prieuré, se trouvent eux, vraisemblablement, dans les fonds des archives du **département d'Eure et Loir** où, d'ailleurs, l'histoire de l'Abbaye de JOSAPHAT tient une grande place.

## HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

Ce prieuré était donc membre, pour partie de cette célèbre Abbaye se trouvant à **LEVES** près de CHARTRES. Il eut un prieur commun avec celui de SAILLY en 1574. Mais pourquoi étant donné les deux Ordres différents ?

Une bulle du pape **Eugène III** (*Pape de 1145 à 1153*) en l'année 1141 (sic) confirme toutes les donations faites par les rois, princes et autres personnages de forte piété à **la dite Abbaye** et en particulier par Hugues Archevêque de Rouen et, dans **lesquelles donations**, se trouve mentionné ce **petit prieuré de Saint-Laurent** se situant à **BREUIL en VEXIN** près de **SAILLY** mais dit de **LESSEVILLE** et dépendant d'**AINCOURT** dans le Val d'Oise en plein Vexin Français : « **ECCLESIAM STE LAURENTI DE CORVU CERVINE CUM DEPENDENTÛS FUIT** » signifiant que l'église Saint-Laurent Concervin dépend d'icelle Abbaye..

Il ne reste, bien sûr, aucune iconographie complète de celui-ci, sinon une ou deux reproductions de cartes postales du début du 20<sup>e</sup> siècle, montrant ses ruines occupées par une ferme, semble t'il, et où l'on aperçoit quelques villageois donnant vie à ces vieilles pierres.



*Ces ruines du prieuré sont au 19<sup>e</sup> siècle la FERME ST LAURENT dont il reste encore quelques murs aujourd'hui*

En haut d'une colline, se trouve une ferme isolée. Il s'agit d'un **ancien couvent** fondé au XI<sup>e</sup> siècle et cité en 1252 sous le nom de **Saint-Laurent-la-Garenne** ou **Saint-Laurent-de-Concervin**. Les biens de ce prieuré sont vendus en 1791. L'église a disparu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les bâtiments de la ferme, subsistent certains vestiges du monastère, colonnettes, chapiteaux ou murs. Ces éléments témoignent de l'architecture monastique du XII<sup>e</sup> siècle en Vexin français. Voici ce qu'en dit une description faite sur le Net et concernant les ruines de ces bâtiments que l'on peut encore découvrir à BREUIL sur le haut de la colline (*voir iconographie fin du texte*)

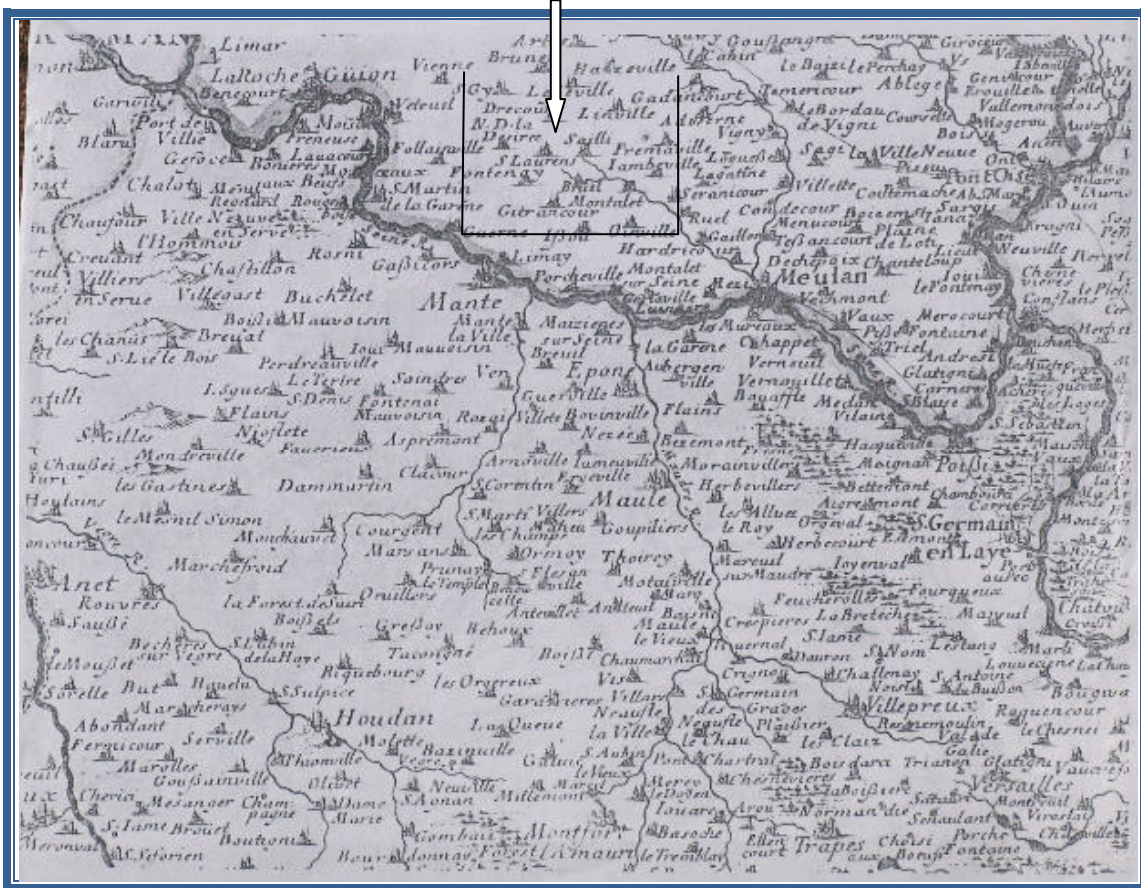
Les historiens BOURSELET et CLERISSE décrivaient également ce prieuré de la même façon : « **A SAINT LAURENT, écart de BREUIL, situé entre cette commune et celle de GUITRANCOURT, se voient**



# HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

*les ruines, encore imposantes, d'un couvent fondé au 11<sup>e</sup> siècle et cité en 1252, sous le nom de SAINT LAURENT LA GARENNE ou SAINT LAURENT DE CONCERVIN ; c'est aujourd'hui une ferme isolée. Les biens de ce prieuré furent vendus en 1791 ».*

Ainsi se situait-il entre les deux communes de BREUIL et GUITRANCOURT, relativement éloigné de LESSEVILLE, pourquoi alors le nomme t'on comme prieuré de Lesseville ?



Mais revenons à son histoire... Une autre bulle de ce même pape datée de **1215** (sic), confirme d'ailleurs les privilèges et donations avec un vidimus de cette même bulle, donné par l'Official de Chartre en l'an 1281. [Aux AD 28 se trouve en H1983 un fonds sur l'Abbaye de Notre Dame de JOSAPHAT réunion par MATHIEU évêque de CHARTRES de deux cure de la paroisse d'ABLIS en 1247 également en H1985 le pouillé de la dite abbaye de JOSAPHAT et SAINT PIERRE D'ABLIS 1705].

Ce prieuré Bénédictin dépendait également à une certaine époque, de l'**abbaye royale de Saint Lucien de BEAUVAIS** [voir plus loin].

Il était la propriété de **Nicolas d'AINCOURT** et de **Bernard de THEMERICOURT** à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, puis ensuite la seigneurie passera, ainsi que le prieuré, entre les mains de Françoise de MARGNY, veuve d'Imbert LHUILLIER vers la fin du 15<sup>e</sup> siècle.

Beaucoup plus tard, la famille **LECLERC DE LESSEVILLE**, originaire de Meulan, comme étant la fameuse ancienne famille des célèbres tanneurs [ayant prêté main forte au roi Henri IV lors de la bataille d'Ivry en 1590, en lui offrant plus de 40.000 écus d'or au soleil pour payer ses troupes], possédera ce fief jusqu'à la Révolution avec, cependant, pas mal de vicissitudes au fil du temps dans

## HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

---

sa gérance de la propriété si l'on en croit les nombreuses saisies faites sur ce fief au 17<sup>e</sup> siècle et 18<sup>e</sup> siècle, par le seigneur de la Roche Guyon.

Nous trouvons également des réquisitions de la **Chambre du Trésor en date du 11 juillet 1681** faisant mention de ce prieuré et de ses dépendances. En effet cette année là, le Terrier établi pour l'étendue des bailliages et comtés de Mantes et Meulan, fait état de la position de ce prieuré à **Aincourt**, fief de Lesseville. A cette époque, messire CHAMAS est membre et prieur commendataire du dit prieuré mais demeure, la plupart du temps, à Paris. Seuls quelques moines livrés à eux-mêmes, doivent entretenir les lieux.

Ce mémoire nous apprend que ce bâtiment est clos de murailles et qu'il possède une chapelle sur le lieu de BRUNEL – *la chapelle Saint-Sauveur* – au lieu dit d'Aincourt [voir flèche sur carte ci-dessous] – également qu'une **ferme** dépend de ce prieuré consistant en une maison, cour, granges, étables, bâtiments également clos de murs, avec un jardin se trouvant derrière la maison et qui est, lui, clos de haies, le tout contenu sur environ 61 arpents de terres se partageant en plusieurs pièces de terres labourables, prés, avec également une mare attenant le logis et le jardin. Nous reviendrons d'ailleurs sur l'histoire de cette ferme dans un prochain article.

Lesquelles pièces labourables de terre sont d'environ 16 arpents et également plusieurs autres pièces de terres situées dans le bois d'AINCOURT et aux environs contenant 11 arpents 4 perches.

La plus grosse propriété du prieuré étant de 1000 arpents 34 perches, constitués en une pièce à trois angles qui est appelé : le « **Buisson RAFFIN** », ainsi qu'une autre de 173 perches au lieudit « **LOCARNE** » comprenant le chemin menant à Mantes et Chaumont (en Vexin) ainsi qu'une autre pièce de terre de 366 perches et demie, au lieu dit « **L'AIGUILLON** ».

D'autres pièces de terre, également, sur **DROCOURT** (voir ci-dessus flèche rose sur carte Cassini) contenant 620 perches et demi et une autre, beaucoup plus importante, de 946 perches et demie, faisant coude sur les **vignes du prieuré Saint-Laurent** et une autre pièce de terre de 10 arpents et perches au lieu dit « **LA MARE DE LA RIVE** ». Nous verrons plus le détail exact de ces terres.

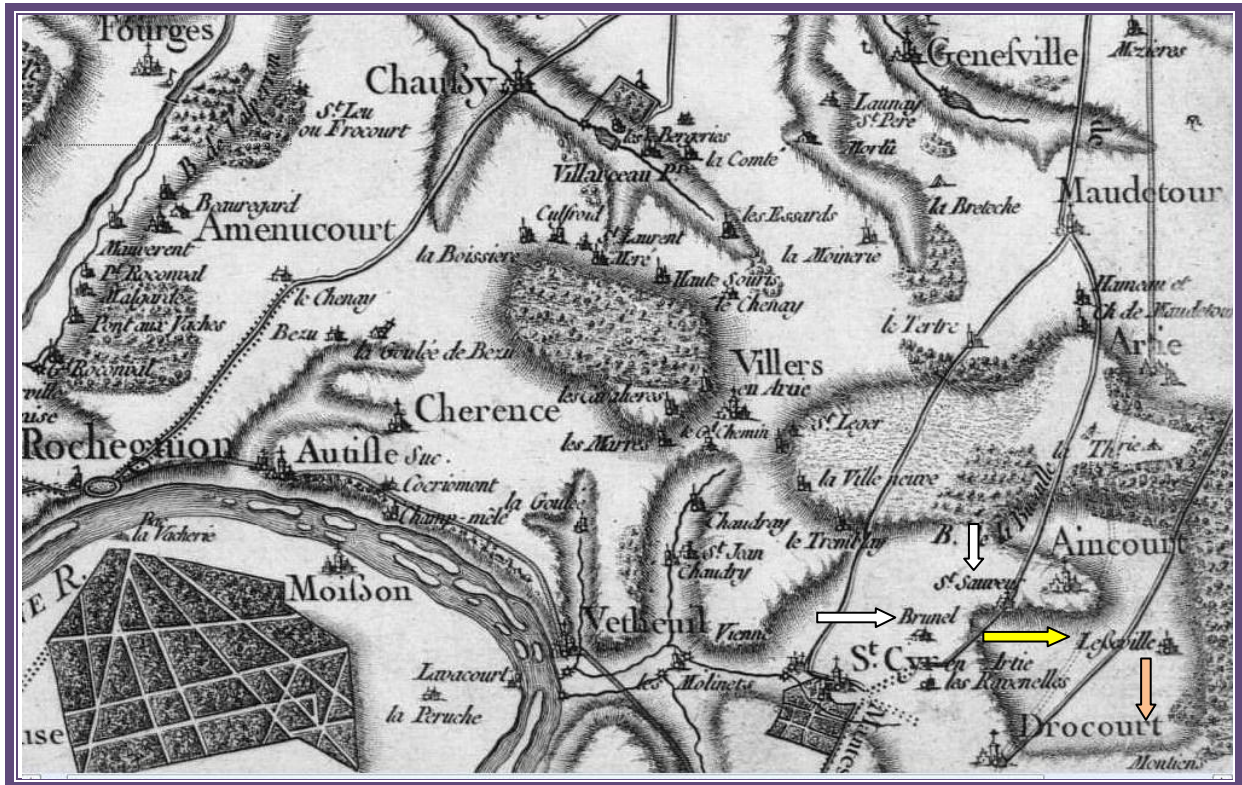
Les bois demeurent en gruerie au profit du roi suivant un jugement du 1<sup>er</sup> août 1681.

Le prieur a droit de censive, lods et ventes, saisines, amendes, tant sur les arpents de terre sis à AINCOURT et LESSEVILLE, qu'en celles également se trouvant sur **LAINVILLE** au lieu de la « **GRAVELINE** » ou du « **VAUGELLET** » avec un droit impôt de 12 deniers parisis pour arpent.

Notre prieuré est un **couvent d'hommes** de la règle de Saint-Benoît. Nous ne savons absolument rien de la vie interne de ce prieuré, mais nous pouvons nous l'imaginer au vu des autres prieurés du Vexin et Mantois.



# HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE



Extrait de carte de CASSINI de la région d'AINCOURT (flèche jaune LESSEVILLE) (fief BRUNEL en flèche blanche)

**BREUIL EN VEXIN est à environ 8/10 kms de LESSEVILLE avant DROCOURT en venant de MEULAN**

**(Breuil est aujourd'hui en Yvelines (canton Limay) alors que LESSEVILLE hameau d'AINCOURT est en Val d'Oise)**

Ce prieuré était donc essentiellement **agricole** ! Il est cité dans le cartulaire du prieuré Saint-Nicaise de Meulan, pour des donations faites par les comtes de Meulan dotant tout ce qui étaient prieurés, couvents, abbayes dépendants, d'une manière ou d'une autre, de leur comté. Le prieuré possédait en outre, la dîme de l'église de BREUIL (en Vexin) qui lui fut donnée par Hugues Archevêque de Rouen en 1145, le prieuré ayant été bâti sur son territoire.

Au Moyen-âge, un accord avait été passé entre le prieur de Concervin et **Hélinand** curé de Saint-Hilaire de NONCIENNES (THUN), du lieu de LOCELLIUS (MEULAN) pour la dîme de la dite paroisse et ce en l'année **1165**. Également d'autres accords entre, toujours le prieur de Concervin, et les habitants de FLINS, pour la dîme de la dite paroisse en l'an **1120**. Nous trouvons également cité, le curé de SAINT-NICOLAS de Meulan pour la moitié des dîmes de BEAUCARREL et de FOURCHENOIS (?) au 15<sup>e</sup> siècle (1404) et les habitants de GUITRANCOURT pour les dîmes de leur paroisse en 1484 et apprenons que le prieur de Concervin passera plusieurs baux des dîmes avec les gens d'AUBERGENVILLE en 1405.

Aveu sera rendu au roi le **26 septembre 1457** par Guy de La Roche-Guyon pour son hôtel à AINCOURT où se trouvaient d'ailleurs **les prisons** « pour mettre les délinquants et malfaisants qui chassaient en la forêt d'ARTHIE » et dépendant du lieu d'AINCOURT, pour environ 100 Sols parisis de cens et champart coûtant par année 3 setiers de grain ou environ.

## HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

---

Également autre aveu rendu le **20 mars 1506** à la Chambre des Comptes par **BERTIN de SILLY** (seigneur de la Roche Guyon), concernant ces terres et également à AINCOURT, paroisse du dit lieu, sur plusieurs personnes, des cens et rentes de 30 à 40 Livres parisis ou environ et également sur les champarts dudit lieu et sur le lieu de BRUNEL qui sont baillés à ferme par an de 3 setiers de grain.

Nous trouvons également un autre aveu rendu à la Chambre des comptes le **12 septembre 1691** en la paroisse d'AINCOURT et ses hameaux de LESSEVILLE et BRUNEL en dépendant et ayant tout droit de justice, châtelainie et voirie, émanant de l'ancien domaine de la Roche Guyon où les habitants sont tenus venir plaider en toutes matières civiles et criminelles de toute qualité que ce soit.

Le mémoire, rendant compte de ces aveux, nous apprend également que les parties prenantes de ceux-ci sont les seigneurs de la Roche Guyon maintenus en noblesse, également le procureur du roi de SENLIS et ceci par décision d'arrêt de la Cour du **13 mars 1321**, également comme détenant les droits de censive sur plusieurs maisons et héritages du dit AINCOURT, portant les mêmes saisines et amendes lorsqu'elles arriveront à échéance, montant en argent, payables le jour de la Saint Rémy à la somme de ...(laissé en blanc) les volailles le jour de Noël, et en avoine, le même jour, également droit de champart sur ....(laissé en blanc) terres payables à la *onzième gerbe*.

Nous apprenons aussi que les habitants des lieux d'AINCOURT et BRUNEL sont sujets à **tenir le Guet** du château du seigneur de la Roche-Guyon. A savoir qu'ils se doivent, en corvée, de monter la garde devant le château sans en être rétribués. Les soldats de métiers étaient rémunérés pour cette garde mais point les habitants qui devaient plusieurs jours de garde au seigneur dans les lieux où un château pouvait être à tout moment investi par l'ennemi.

Tous ces aveux prouvent, d'une manière incontestable, que toute la paroisse d'AINCOURT a toujours fait partie de l'ancien domaine de la Roche-Guyon et s'il se trouvât, à un moment donné, quelques fiefs particuliers dépendant du roi, ils restaient, malgré tout, de la propriété de la Roche Guyon qui les reversait au roi, en arrières-fiefs, par ces dits aveux.

Quant à la « **ferme** » du **prieuré Saint-Laurent** et ses dépendances, elle aussi dépendait de la Seigneurie de la Roche-Guyon, mais elle fut donnée au prieuré par les dits seigneurs où quelques particuliers la tenant de ces derniers.

Le prieur ne pouvait donc se dispenser de donner sa déclaration d'aveux à ces derniers.

Pour preuve de son appartenance à cette seigneurie, et non comme étant de la mouvance du roi, un aveu du fief appelé de « **PAUMELLE** », sis en la paroisse du dit AINCOURT, rendu au seigneur de la Roche Guyon par Françoise de MARIGNY le **15 mars 1495** où elle porte, au chapitre des censives, dans ce fief **le prieuré de Saint Laurent**, pour une grange cour et jardin au bout de la dite grange et auquel jardin, étant attenante, se trouvait une petite fontaine assise au lieu d'AINCOURT, coûtant le tout ensemble : un quartier et demi ou environ, tant d'un côté et, au bout du manoir du dit prieur assis en ces lieux, dont il paye par an : **un Franc** consistant en une maison et jardin et 60 à 61 arpents de terre soit :

# HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

1628 perches de terres prés et fauchages, proche la maison  
1104 perches lieu le bois d'AINCOURT  
330 perches pour une pièce de 3 angles lieu le Buisson  
173 perches y compris le chemin de Mantes à Chaumont lieu de BORAN  
306 perches et demi lieu l'AIGUILLON  
620 perches et demie en hache dans le fond d'Aincourt  
946 perches et demie faisant hache au chemin de Saint-Laurent à Aincourt y compris le dit chemin  
1007 perches à la mare de la HOÛE  
Et en surplus doit de cens sur 8 arpents de terre sous le bois de LAINVILLE lieu dit « VAUGELLET » à 12 deniers pour arpent.

Nous retrouvons également, pour mémoire, plusieurs autres aveux et dénombrements rendus au roi en la Chambre du Trésor de Paris, toujours en 1681, et acceptés par Maître Thomas NAVARRE prêtre prieur commendataire du prieuré simple et non conventuel de Saint-Laurent de Concervin [près Mantes], qui furent notifiés sur le terrier d'AINCOURT. Difficile donc de s'y retrouver dans ces aveux multiples tantôt rendus au seigneur de la Roche-Guyon, tantôt au Roi ..

Nous constatons cependant, que le prieuré touchait nombreuses dîmes sur divers endroits des environs de LESSEVILLE, pour le compte bien sûr, de l'abbaye de JOSAPHAT et non encore celui de l'abbaye Saint-Lucien de BEAUVAIS (voir ci-après) mais qu'il était également grevé de beaucoup de droits dus à la seigneurie de la Roche Guyon sur les lieux dont il détenait l'usufruit.

Nous apprenons d'ailleurs, grâce aux fonds des Archives départementales d'Eure et Loir, (AD 28 H 2212 4 pièces sur papier compulsore d'une charte de Louis Le Gros de janvier 1182) et confirmant les biens du prieuré de Concervin (dit aussi **Conservant**), qu'en 1740 un procès opposait le prieur de Saint-Laurent et le curé de SAILLY au sujet de pièces de terre sur ce village. En effet nous pouvons lire :

« Lettre de Monsieur BARLINGUES (je pense qu'il s'agit en fait de M. **d'HARLINGUES** qui était bien Procureur Avocat et Notaire au Fort de Meulan à cette époque) Procureur, à l'abbé de JOSAPHAT :  
« Du fort de Meulan, **5 janvier 1740** : « j'ay arrivé à Sailly [sic] avant l'huissier qui devait faire le  
« compulsore. Comme je connais assez particulièrement le curé de Sailly, je luy ai demandé qui estoit  
« la pièce que l'on devait venir compulser chez lui. Il m'a dit que la pièce dont est question est une  
« copie qu'il avait tirée et écrite de sa main sur du papier commun sur une autre copie aussi en papier  
« commun, qui est entre les mains du nommé Louis JEANNE qui est fermier à SAILLY, qui la lui a  
« communiqué parce que le dit sieur curé de SAILLY est en procès contre le sieur prieur de Saint-  
« Laurent pour raison de 4 arpents de terre qui dépendent du dit prieuré, qui sont situés sur le terroir  
« de SAILLY et que le prieur prétend être exempt de dîme, fondé sur ce beau titre ».

Une autre enquête avait d'ailleurs été faite pour établir les droits du prieur de Concervin sur 80 arpents de bois situés près de l'hôtel du prieuré en l'année 1461, l'histoire se répétait donc...

En **juillet 1735**, donc quelques années auparavant, le prieuré est dans les affres d'une saisie !

En effet, **plus aucun droit ni devoirs ne sont payés** par le prieur et, le seigneur de la Roche-Guyon s'en inquiétant, diligente un sergent pour établir la saisie des terres ensemencées ! Cependant le prieur ne l'entend pas de cette oreille et fait valoir que son dû ne va pas au seigneur de la dite Roche Guyon, mais bien relève bien du roi !

## HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

---

Eternel problème ! Cette lettre du sergent délégué par le seigneur de la Roche Guyon est intéressante pour l'histoire du prieuré : (fautes d'orthographe respectées) ou d'ailleurs semble se greffer un autre problème au sujet d'une réparation de grange.. et en même temps un problème de voisinage.

### **Ce 1<sup>er</sup> juillet 1735 à monsieur de MESANGEAU**

« Vous m'avez mandé, Monsieur, de faire saisir les terres ensemencées du prieuré de Saint-Laurent  
« sur AINCOURT faute de devoirs non faits et droits non payés : avant cette saisie il nous envoie (sous  
« entendu le prieur de St Laurent) ci-inclus avec le mémoire de BOTTE copie d'une déclaration suivant  
« laquelle les héritages et droits dudit prieuré sont mouvant et relevant du Roi, ce que nous  
« examinerons.

« J'ai fait aujourd'hui le voyage de LONGUESSE ou j'ai trouvé Madame GUIOT auquel j'ai proposé  
« d'entendre les anciens habitants de la paroisse qui lui disent tous avoir toujours vu, notamment  
« **depuis plus de quarante ans la grange de ma ferme au même lieu et au même état qu'elle est**  
« **présentement**, elle m'a répondu qu'elle avait reçu réponse de Me GUIOT, qu'ils n'avaient point  
« besoin de cette preuve et qu'ils consentaient avec plaisir à la réparation de ma grange ; qu'il définit  
« seulement qu'il ne fut fait aucun droit à leur jardin, ce que je recommanderais faire aux ouvriers. Je  
« ne sais point leur intention, peut être ont-ils reconnu la finesse de leur objection, en tous cas je ferai  
« incessamment réparer la grange et leur procédé me fera prendre quelques précaution pour  
« l'avenir ; je pense qu'un certificat de quelques habitants avec un marché des ouvriers qui  
« expliqueraient bien l'état ancien et présent de la dite grange, pourraient me fournir dans la suite  
« contre leurs prétentions mal fondées, même me ferait plaisir de me marquer si vous êtes du même  
« avis ; vous voyez avec quel soin je cherche à éviter les procès.

« Je vous prie même si vous passez dans le quartier, de voir Me GUIOT ou si vous le rencontrez au  
« Palais, de lui dire que j'ai confiance en la parole que m'a donnée Madame son épouse et que je les  
« estime et considère, comme de bons voisins. Enfin ce que vous jugerez à propos à compter que vous  
« voudrez bien travailler avec Me HUART à notre procès contre les BELLAN [?] et me marquer si vous  
« le nommez bon ou mauvais. Je vous rends mille très humbles pensées des peines que vous prenez  
« pour mes affaires. J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite reconnaissance, votre très humble et très  
« obéissant serviteur ! Signé GOUTTANS ...

En fait, pendant de nombreuses années, ce seront d'incessantes discussions entre le prieur commendataire et le seigneur de la Roche Guyon qui revendiquait, pour l'un, ses droits contre l'opposition du prieur qui lui, pensait détenir les siens du roi..

De nombreux documents en font foi et nous ne savons trop pourquoi tant de discussions sur une chose qui, semble t'il paraît assez simple : Certains droits dépendaient effectivement de la seigneurie de la Roche-Guyon, seigneur lui-même dépendant du roi mais il semblerait que les divers prieurs de Lesseville aient été des procéduriers défendant l'indéfendable !

**Mais pourquoi également, ce prieuré a-t-il dépendu de l'abbaye royale Saint-Lucien de Beauvais à une certaine époque de son histoire ?**

Nous l'ignorons, en partie. Sans doute des difficultés intervenues à l'abbaye de JOSAPHAT, ou le contraire, toujours est-il, que l'une ou l'autre de ces abbayes, a préféré se séparer de ce revenu



## HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

médiocre. En effet, les revenus principalement agricoles du petit prieuré, n'étaient, sans doute, guère suffisants pour renflouer les caisses d'une grande abbaye aux multiples besoins comme celui de JOSAPHAT.. !

Cependant que nous avons bien trace de l'appartenance du prieuré Saint-Laurent Concervin de LESSEVILLE à cette abbaye de Beauvais, et ce, par un inventaire des titres, dans lequel il est simplement spécifié, comme étant en **8<sup>e</sup> position** parmi bien d'autres que nous citons ci-après.

Cette abbaye Bénédictine, érigée aux portes même de Beauvais, était de construction gothique. Elle est attestée depuis le Moyen-âge par une charte de l'évêque de Beauvais Pierre 1<sup>er</sup> (1114-1133) et a fait l'objet d'un récit de **Dom PORCHERON** écrit en 1681, resté manuscrit ! D'après ce récit, l'évêque de Beauvais confirmait un acte **de Foulques** (1089-1095) approuvant la donation d'un certain Gautier et de sa femme pour la structure de la nouvelle église de **Saint-Lucien de la ville**.

L'inventaire des titres de cette abbaye fut réalisé en 1669 et se trouve aux Archives de l'Oise en série H946 [ou à la BNF Ms collection Picardie 11 fol].

L'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, nous l'avons vu, étendait sa juridiction sur de nombreux prieurés fondés, pour la plupart, par ses soins ou mis sous sa dépendance ainsi que sur plusieurs églises ou chapelles ! Elle était construite sur la déclivité occidentale du coteau du THIL, dominant toute la vallée. Cette rivière, le Thérain, coulait à ses pieds ainsi que le rû de Calais qui arrosaient les fertiles prairies alentours.



*Vue cavalière de SAINT LUCIEN de BEAUVAIS XVII<sup>e</sup> siècle (lithographie de DEROY) où l'on peut admirer sa magnificence*

Elle possédait donc, dans sa juridiction, les prieurés St Martin d'ANCHY-LES-AUMALE, le prieuré St MAXIEN fondé par cette abbaye au 11<sup>e</sup> siècle sur le coteau de MONTMILLE près du lieu où fut martyrisé Saint-Lucien, le prieuré de WEDON en Angleterre fondé par Guillaume le Conquérant et aliéné vers 1350 pour aider à reconstruire l'abbaye détruite et incendiée par les Anglais, le prieuré de St DENIS de SENARPONT du diocèse d'AMIENS fondé lui aussi au 11<sup>e</sup> siècle, le prieuré de FLIXECOURT du domaine d'AMIENS également fondé en 1150, le prieuré de SAINT MARTIN du PERNOIS du diocèse d'AMIENS également, le prieuré de NOTRE DAME DU MONT à PICQUIGNY du même diocèse fondé vers 1175, et outre le prieuré **de LESSEVILLE** déjà cité, également le prieuré de la TRINITE à la

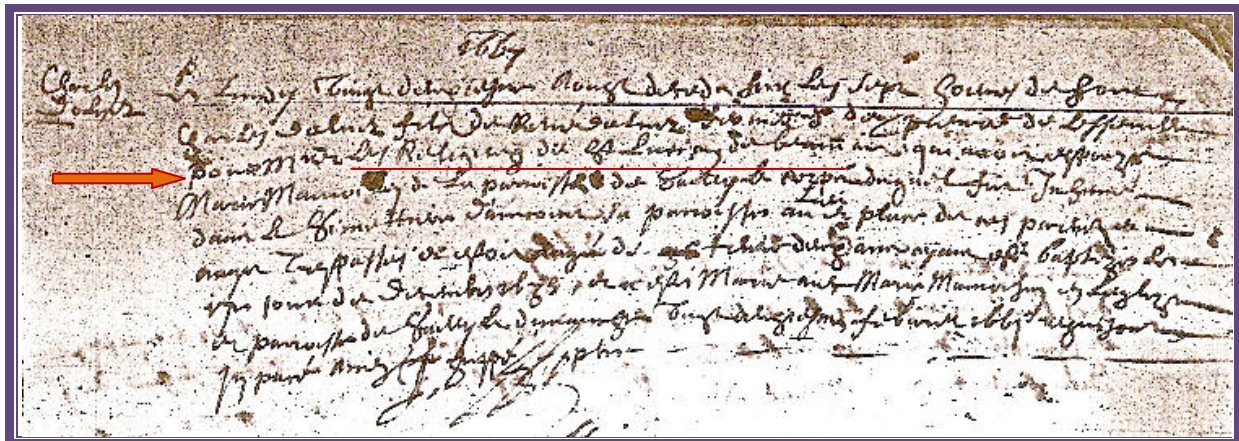
# HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

CHAUSSEE D'EU en Seine Maritime fondé en 1138 par Hugues d'EU seigneur de la Chaussée et Henri comte d'Eu, le prieuré de MILLY du diocèse de BEAUVAIS fondé en 1167 !

Nous le constatons une abbaye bien assise concernant ses revenus. C'était l'une des grandes institutions féodales du Beauvaisis, en vertu de sa fondation royale et des concessions qui lui furent faites. Elle tenait du roi, en baronnie, d'autres terres avec redevances, comme par exemple sur GRANDVILERS AU BOIS, GREZ, GUEHENGNIES, HAUCOURT, HOUDENC-L'EVÊQUE, HONDAINVILLE, JUVIGNIES, LA LANDELLE, LA NEUVILLE ST PIERRE, LAVERSINES, LA VERRIERE, et **LESSEVILLE** où elle tenait **le prieuré et sa chapelle, avec 26 arpents de terre, 1 arpent de pré, 6 arpents de bois, des dîmes, des champarts et des censives..** ! Ce qui ne nous semble pas être l'ensemble des terres dont les aveux avaient été fait lors de nombreuses années ! Ces différences de terres avaient-elles été entre temps saisies par le seigneur de la Roche-Guyon ou vendues pour combler les dettes du prieuré ? Toujours est-il que ces 26 arpents nous semblent peu par rapport à ce que nous énumérons ci-dessus.

Mais, à quelle période **le prieuré de LESSEVILLE** fut-il sous l'obédience de cette abbaye, nous l'ignorons totalement, peut être même avant que d'appartenir à l'abbaye JOSAPHAT de LEVES ? Laquelle des deux possédait en premier ce petit prieuré ? Ou bien ces deux abbayes possédaient elles simultanément ce petit prieuré ? Voilà encore une question restant en suspend.

Toujours est-il que dans un acte de naissance passé en **1667 à AINCOURT** d'un enfant du fermier du prieuré de Lesseville, se trouve spécifié *ce prieuré comme appartenant* à **Messires les Religieux de SAINT LUCIEN De BEAUVAIS...** c'est donc qu'à cette époque il était donc de l'obédience de cet abbaye.



Voilà donc résumée l'histoire de ce **petit prieuré de LESSEVILLE** qui, tout en étant implanté sur la paroisse du BREUIL en VEXIN et sur lequel nous reviendrons, sans doute au fur et à mesure des recherches faites sur ce dernier, semble avoir eu plutôt les faveurs des Seigneurs de la Roche Guyon que du Comté de Meulan dont BREUIL en Vexin dépendait, mais pourquoi était-il appelé de LESSEVILLE ? Ce village bien que peu éloigné de BREUIL (environ une dizaine de kilomètres) n'a pourtant rien de commun avec AINCOURT..

Je tiens à remercier ici, tout particulièrement monsieur Jacques DOLNET pour toute l'aide apportée à la rédaction de cet article, mais principalement pour les informations fournies sur ce prieuré.

# HISTOIRE DU PRIEURÉ SAINT LAURENT DE LESSEVILLE

Pour la petite histoire, voyons un peu également comment était perçu l'un des prieurs de LESSEVILLE par son prier de tutelle de l'abbaye de JOSAPHAT. Cette lettre est sans concession et nous offre un portrait saisissant du prier en l'année 1741 ; description qui n'est pas sans rappeler le portrait peu flatteur et type du « moine à la trogne rougeaude et aux mœurs quelque peu dissolus ». Qu'ont vilipendé, les pamphlétistes du 19<sup>e</sup> siècle.

Lettre de frère N. Mirbeau,



À dom Étienne Nadal, prier de Josaphat, au sujet du projet de réunion du prieuré de Conservant (Concervin) à la mense conventuelle : « **Lessay, 29 août 1741. J'ay l'honneur de**  
» **vous écrire pour vous informer que vostre prier de**  
» **Saint-Laurent 1 a fait le voyage de Lessay. Je l'ay bien**  
» **receu et bien traité, mais je n'ay rien pu conclure**  
» **avec luy. Voicy son portrait : c'est un homme âgé de**  
» **56 ans, grand, visage couperosé, et non sans raison,**  
» **car il n'a pas espargné la vendange de Normandie,**  
» **c'est-à-dire qu'il a beaucoup bu. S'il a eu de l'esprit**  
» **autrefois, il me paroît à présent abruti, usé ; ses excez**  
» **de boire luy ont attiré une attaque d'apoplexie, et il**  
» **luy est commandé par les médecins de vivre de régime**  
» **et surtout de ne point boire. Il ne m'a pas paru estre**  
» **docile et soumis aux ordres de la médecine : ainsi, du**  
» **côté de son individu, vous pourriez espérer avec**  
» **fondement de n'avoir pas un pensionnaire éternel. Je**  
» **vous ay dit qu'il est abruti et bête, c'est une raison**  
» **qui empêche qu'on puisse aisément traiter avec luy,**  
» **car il a des préjugés qu'il est presque impossible de**  
» **détruire. Son conseil luy a fait entendre qu'il avoit**  
» **affaire aux moines qui ne chercheraient qu'à le**  
» **tromper, qui luy feroient mille chicanes, et qu'après**  
» **toutes les mesures prises, il auroit toujours lieu de**  
» **craindre. » (AD 28 série H 1241)**

Madeleine ARNOLD TETARD et Jacques DOLNET ©

Sources = Archives départementales du Val d'Oise – Archives départementales d'Eure et Loir – Archives départementales de l'Oise – références et cotes indiqués dans le texte – recherches Jacques DOLNET -